



MICHEL SAPIN
MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

[@Min_Finances](https://twitter.com/Min_Finances)

Paris, le 15 janvier 2015
N° 156

Livret A :

Michel SAPIN annonce que le taux sera maintenu à 1% au 1er février 2015

Le Gouvernement a décidé de maintenir le taux du Livret A inchangé à 1 %. Il sera ainsi dérogé à l'application mécanique de la formule de calcul du taux du Livret A, qui aurait, en l'absence de correctif, conduit à un taux du Livret A de seulement 0,25 %.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé que, pour les nouveaux plans d'épargne logement (PEL) ouverts à compter du 1er février :

- le taux de rémunération des épargnants par les banques lors de la phase d'épargne du PEL sera de 2 %, soit un niveau cohérent avec celui des autres produits d'épargne existant sur le marché ainsi qu'avec la durée d'immobilisation de l'épargne (4 ans en règle générale pour le PEL, contre par exemple 8 ans pour l'assurance-vie) ;

- le taux d'intérêt maximal facturé par les banques aux épargnants choisissant d'emprunter dans le cadre du PEL, à l'issue de la phase d'épargne, sera abaissé de 4,20 % à 3,20 %, soit un gain pour les emprunteurs de 100 points de base.

Ces nouvelles règles permettront de conforter le positionnement du PEL comme outil de la politique du logement et du soutien public à l'accession à la propriété. Elles s'appliqueront aux nouveaux PEL et ne concernent donc pas le stock de PEL existants.

Contact presse :

Cabinet de Michel SAPIN

01 53 18 41 13

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr